



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 25 juin 2024

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie - Cession d'une emprise de trente-quatre ares nonante-un centiares en vue de l'élargissement du domaine public et la création d'une nouvelle voirie dans le cadre d'une demande en permis d'urbanisation, rue de l'Eglise à 4450 Juprelle ;
En vertu de l'article D.IV.41 du CoDT et du décret relatif à la voirie communale, le permis d'urbanisation en cause implique la cession d'une emprise de 34ares 91 ca et ce, dans le but d'élargir la voirie pour cause d'utilité publique en créant une nouvelle voirie en boucle. Le Conseil est amené à approuver le plan de délimitation et à accepter l'acquisition de l'emprise.
3. - Modification du tracé de voirie - Acquisition d'une emprise de 48 m² à titre gratuit dans le cadre d'un permis d'urbanisme, rue Cordémont 17 à 4450 Slins ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d'acte déposé par le Comité d'acquisition d'Immeuble dans le cadre de la cession d'emprise liée au permis d'urbanisme.
4. - Modification du tracé de voirie – Rétrocession d'un excédent de voirie, Rue Lambert Dewonck à 4452 Wihogne ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur la rétrocession d'un excédent de voirie d'une superficie de 32m² pour lequel les acquéreurs et ces ayant-droits s'engagent à entretenir celui-ci.
5. - AIDE - Accord-cadre 2024-2028 pour les essais géotechniques et les analyses de sol pour les projets d'égouttage et d'assainissement – Adhésion ;
Il est proposé au Conseil d'adhérer à la centrale d'achats mieux détaillée en objet. L'accord-cadre actuel a expiré le 31 mars 2024. Afin d'obtenir des prix unitaires avantageux et des délais de réponse plus courts, l'AIDE lance un nouvel accord-cadre portant sur la réalisation des différents essais et analyse pouvant être nécessaires lors des études.
6. - Holding Communal S.A en liquidation - Assemblée Générale du 26 juin 2024 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
7. - ENODIA - Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2024 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
8. - CITADELLE - Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2024 - Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.
9. - IGRETEC - Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur le contenu des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée dont objet.

10. -ONE / Comité de la consultation pour enfants - Convention d'occupation de locaux communaux – Décision ;
Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver la convention d'occupation dont objet.
11. -Développement territorial - ASBL Basse-Meuse Développement – Adhésion ;
Après avoir approuvé une mission d'observation au sein de l'asbl Basse-Meuse Développement, il est demandé au conseil communal d'adhérer à celle-ci.
12. -Développement territorial - Création d'une ASBL Groupement d'Action Locale Basse-Meuse – Décision ;
Le conseil communal s'étant déjà, par sa délibération du 30 mai 2023, engagé à soutenir le dossier de candidature du GAL Basse-Meuse auprès du FEADER, il est demandé au conseil communal de créer, en concertation avec les communes de Blégny, Bassenge, Dalhem et Visé, une asbl dénommée "GAL Basse-Meuse".
13. -Programme Stratégique Transversal - Article L1123-27 du CDLD - Evaluation - Prise d'acte ;
Le conseil est amené à prendre connaissance de l'évaluation du Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de fin de mandature.
14. -Ecole libre de l'Enfant Jésus de Voroux-lez-Liers - Avantages sociaux - Adaptation - Décision ;
Un rééquilibrage des avantages sociaux doit être effectué entre l'école libre et les écoles communales. Le conseil communal est amené à approuver ces adaptations concertées avec les différents Pouvoirs Organisateurs.
15. -CPAS - Compte pour l'exercice 2023 – Décision ;
Il est demandé au Conseil communal d'approuver le Compte de l'exercice 2023 du CPAS.
16. -Arrêté du Gouvernement Wallon du 31 mai 2018 – Rapport annuel faisant état des remboursements des frais consentis pour l'exercice 2023 – Décision ;
Le conseil est amené à approuver le rapport sur les remboursements des frais consentis pour l'exercice 2023, et ce, en application de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 31 mai 2018.
17. -Décret du 29 mars 2018 - Rapport de rémunération - Exercice 2023 – Décision ;
Le conseil est amené à approuver un rapport sur les rémunérations des mandataires locaux pour l'exercice 2023, et ce, en application du décret du 29 mars 2018.
18. -Elections communales et provinciales du 13 octobre 2024 – Affichage électoral – Ordonnance de Police - Décision ;
Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver cette ordonnance de police visant à cadrer l'affichage de propagande électorale dans le cadre des élections du 13 octobre 2024.
19. -Personnel communal - Statutarisation de quatre agents contractuels B1 – Décision ;
Il est demandé au conseil communal d'approuver la statutarisation de quatre agents contractuels B1.
20. -Enseignement communal – Ecole communale de Juprelle - Premier appel à candidatures à une fonction de directeur dans une école fondamentale ordinaire - Appel mixte ;
Premier appel à candidature en interne pour le remplacement du directeur de l'école de Juprelle à partir du 26 août 2024.
21. -Enseignement communal – Lettre de mission pour les directions des écoles fondamentales communales de Juprelle ;
Renouvellement de la lettre de mission. Document reprenant les missions et priorités assignées aux directeurs, pour les directions des écoles communales de Juprelle.
22. -Enseignement communal – Règlement de travail - Modification ;
Par un décret du 18 janvier 2024 portant diverses mesures relatives à l'enseignement, le législateur a reconnu le droit à la déconnexion à tous les membres du personnel du secteur de l'enseignement, sauf urgence motivée.

Dans ce cadre, Mme la Ministre de l'Education a chargé les commissions paritaires centrales des différents réseaux d'enseignement de fixer les modalités de ce droit et la mise en place de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, en vue d'assurer le respect des temps de repos ainsi que de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

Il est demandé aux P.O. d'insérer ces mesures dans le règlement de travail des écoles communales.

23. -Enseignement communal – Groupe scolaire de Slins - Projet d'Ecole – Modification ;
Adaptation du projet d'école en fonction du contrat d'objectifs (plan de pilotage).
24. -Plan de cohésion sociale : Programmation 2020-2025 (PCS3) - Approbation du rapport d'activité 2023 ;
Approbation du rapport d'activité 2023 de la programmation 2020-2025 du PCS.
25. -Fabrique d'Eglise de VILLERS-SAINT-SIMEON - Nouvelle composition - Prise d'acte ;
Il est demandé au Conseil de prendre acte de la nouvelle composition de la Fabrique d'Eglise de Villers-Saint-Siméon.
26. -Fabrique d'Eglise de LANTIN - Désignation d'un nouveau secrétaire - Prise d'acte ;
Il est demandé au Conseil de prendre acte de la nouvelle composition de la Fabrique d'Eglise de Lantin.

Huis clos